

Zones humides

Zones humides

Une zone humide, c'est quoi ?

Les zones humides regroupent une grande diversité de milieux, tous marqués par la présence permanente ou temporaire de l'eau, qu'elle soit douce, saumâtre ou salée. Elles correspondent ainsi aux marais, plans d'eau, mares, tourbières, prairies inondées, boisements humides, roselières, etc.

D'après la Loi sur l'eau, un milieu est considéré comme humide s'il est colonisé par des végétaux caractéristiques (hygrophiles) et s'il présente un sol plus ou moins gorgé d'eau (hydromorphe). Ainsi, un milieu peut être humide même si l'eau n'est pas apparente en surface.



Où les trouve-t-on en région ?

Dans le Nord ? Pas de Calais, les zones humides ont historiquement couvert presque un tiers de la région mais elles ne représentent plus que de modestes surfaces aujourd'hui (moins de 1 %). Elles sont situées en-dessous de 20 m d'altitude, dans des secteurs où la nature imperméable du sol favorise l'accumulation de l'eau. On les trouve ainsi dans :

- le haut-pays où elles occupent les fonds de vallées creusées par les cours d'eau dans les plateaux crayeux (Authie, Canche, Sensée, Sambre, etc.) ;
- le bas-pays (Audomarois, plaine maritime flamande et Moères, plaine de la Scarpe et de la Lys) où elles couvrent des surfaces assez importantes, en lien avec des cours d'eau au débit lent et un relief très plat ;
- la bande arrière-littorale (marais de Cucq-Villiers, de la Slack, de Tardinghen, etc.) où elles sont présentes le long du trait de côte, dans les dunes (Merlimont, dunes flamandes), les estuaires et les polders.

Quelles sont leurs particularités ?

L'Homme a de tous temps utilisé les ressources produites par les zones humides pour son développement (nourriture, chauffage, confection de matériaux textiles, etc.) et a entretenu avec ces milieux une relation étroite qui a souvent varié au fil des siècles. Cependant, le souhait de vouloir maîtriser l'eau a toujours été récurrent. L'Homme a ainsi cherché à contrôler les inondations pour en faire une arme défensive. Il a également asséché un grand nombre de

zones humides pour « assainir le territoire », les mettre en culture ou les urbaniser.

Alors qu'elles remplissent des fonctions indispensables à la survie de l'Homme, dont la régulation des inondations en période de crue, les zones humides figurent paradoxalement parmi les milieux les plus menacés. Parce qu'elles sont garantes de la qualité de notre eau, il s'agit aujourd'hui, d'une part, d'enrayer leur disparition et leur dégradation et, d'autre part, de les reconnecter entre elles.

Quelles espèces remarquables y trouve-t-on ?

Les zones humides sont à l'interface entre les milieux terrestres et aquatiques : elles abritent une biodiversité riche, rare, menacée à l'échelle mondiale et donc importante à préserver.

Les animaux observables dans ces milieux recherchent la présence de l'eau ou d'une végétation qui se développe dans les milieux humides : de nombreux oiseaux (canards, Blongios nain, Héron cendré) qui y nichent ou s'y nourrissent, des insectes aériens (libellules) ou aquatiques (Dytique) qui ont besoin de l'eau pour se développer, des amphibiens (Grenouille verte, Triton crêté) dont la survie et la reproduction sont conditionnées par l'eau, des poissons (Loche d'étang, Brochet) ou encore des mollusques (Vertigo).

L'excès d'eau dans le sol est néfaste à bon nombre de végétaux. Les plantes qui se développent dans les zones humides sont donc adaptées à cette présence permanente ou temporaire de l'eau : des roseaux (Phragmite, Massette) qui peuvent occuper à eux-seuls de larges surfaces, des plantes carnivores (Rossolis à feuilles rondes, Utriculaire) qui se développent dans les tourbières pauvres en azote, des plantes herbacées (laïches, joncs) qui colonisent les prairies inondables, des arbres particuliers (Aulne, saules), etc.

Quelques chiffres-clés en Nord ? Pas de Calais (d'après SRCE-TVb, 2014)

- Superficie des zones humides : 35 616 ha
- 15 % des réservoirs de biodiversité

Quelques sites régionaux pour les découvrir grandeur nature

- Réserve naturelle nationale des étangs du Romelaëre (62)
- Mare à Goriaux (59)

eau courante, eau stagnante, eau souterraine, zones humides, mares, marais, prairies inondées, nappes géologiques, nappes phréatiques, préservation de la ressource en eau, ripisylves, aménagement du territoire, SAGE, surveillance de la qualité des eaux, Écogardes, marais audomarois